



SWIOFC/WPCCTF/19/8 F

## COMMISSION DES PECHEES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN

### Neuvième réunion du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le domaine de pêche thonière (GTCCPT)

Maldives, 29 Septembre 2019

### ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA COORDINATION ET LA CONFORMITÉ AUX MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION (MCG) PAR LES ÉTATS DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

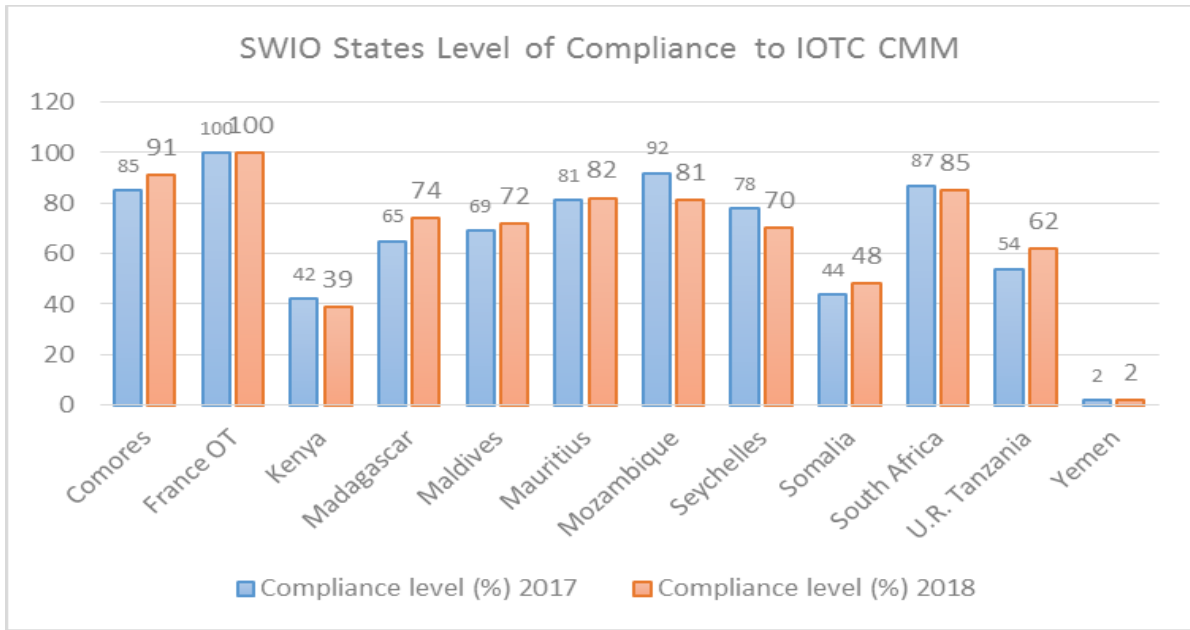
Le groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le secteur de la pêche thonière (GTCCPT) a été créé en tant que plateforme permettant aux États membres de la CPSOOI (CPSOOI MS) de coopérer sur les questions liées à la pêche thonière, notamment en formulant des avis communs à la Commission du thon de l'océan Indien (CTOI) et en améliorant l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (MCG) de la CTOI.

Les réunions de la GTCCPT ont joué un rôle déterminant, en permettant aux États membres de la CPSOOI d'échanger des points de vue et de préparer des propositions communes de MCG, qui seront présentées aux sessions annuelles de la CTOI. Lors de la dernière session de la CTOI (Hyderabad, Inde, 17-21 juin 2019), des propositions conjointes des États du sud-ouest de l'océan Indien ont été examinées, à savoir :

- Sur les espèces de Mobulinae, la reconstitution des stocks de thon jaune, les accords d'affrètement, l'enregistrement des navires de pêche autorisés à opérer et sur les DCP, qui a été adopté;
- Sur l'enregistrement des navires étrangers sous licence pêchant des espèces de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès, qui ont été retirées; et
- Sur l'attribution d'accès à la pêche, qui a été reportée et sur les travaux supplémentaires qui ont été recommandés pour le Comité technique de la CTOI sur les critères d'attribution (TCAC).

En ce qui concerne la conformité aux MCG de la CTOI, la majorité des États du sud-ouest de l'océan Indien ont amélioré leurs taux de conformité, bien que certains pays aient enregistré une légère baisse du niveau de conformité et que les pays dont le niveau de conformité est toujours inférieur à 50% soient source de préoccupation. Le graphique de la figure 1 illustre l'évaluation de la conformité sur les deux dernières années.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres de la CPSOOI sont invités à prendre note des progrès réalisés dans les performances des MCG de la CTOI et à recommander des actions pour améliorer la coopération et optimiser les performances de la CTOI.



**Figure 1 : Niveau de conformité aux MCG de la CTOI des Etats du sud-ouest de l’OI**